

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01044 Numéro SIREN : 811 882 281 Nom ou dénomination : 4M FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/007067

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULON

Date : 18/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/007067**
n° de gestion : **2015B01044**
n° SIREN : **811 882 281 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 18/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

4M FERMETURES - Sté par actions simplifiée
2012 Avenue de Toulon 83260 LA CRAU France

date de clôture : **31/12/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-8305/T-DEPOT-
ACTE/I-729381

4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10 000 €

Siège social : 2012 avenue de Toulon

83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281

◇◇◇◇◇◇◇◇

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU LE 26 JUIN 2020

Sur exercice clos le 31/12/2019

I

L'an deux mille vingt, et le 26 juin, à 19 heures, les actionnaires de la société 4M FERMETURES, SAS au capital de 10 000 € divisé en 1000 actions de 10 € chacune, a réuni au siège social, la présente assemblée générale ordinaire au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MOSA Fabrice.

Le Président Monsieur MOSA Fabrice, réalise l'appel des actionnaires et constate les présents :

Est présent : Monsieur MOSA Fabrice titulaire de 800 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Est présent : Monsieur MERIADEC Flavien titulaire de 100 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Est présent : Monsieur PIERACCINI Antoine titulaire de 100 actions sur un total de 1 000 actions représentatives du capital social.

Soit la totalité des actions formant le capital social. En conséquence, l'assemblée générale réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

AP GA FH

II

Le Président dépose ensuite devant l'assemblée et met à sa disposition :

1. La copie des lettres de convocation à l'assemblée générale.
2. La feuille de présence à l'assemblée générale.
3. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale.
4. Les statuts de la société.
5. L'inventaire et les comptes annuels (bilans, compte de résultat et grands livres, annexe) à la date de clôture de l'exercice.
6. Le rapport de gestion du président.
7. Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce

Puis, le Président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée générale donne acte au Président de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que l'information des associés ont bien été respectées.

III

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31/12/2019 et des rapports qui les concerne : a) Rapport de gestion du président b) Rapport sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus au Président ;
- Rémunération du Président ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées par les articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;

Puis le Président présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant dénoncés. Lecture faite, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

AP FV1 FV2

IV

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après présentation du rapport de gestion du président et connaissance prise des rapports sus mentionnés, approuve les opérations traduites dans ces comptes clos le 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés, lesquels documents font apparaître un résultat net comptable positif de 75 198 euros. Le président prend acte qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4, du Code général des impôts, n'a été déduite au titre de l'exercice clos.

Les actionnaires ont fait lecture point par point des informations et propositions figurant dans le rapport de président sur les comptes de l'exercice soumis à approbation. Chaque actionnaire a inscrit sa décision au regard de chaque point figurant dans ledit rapport et y a apposé sa signature pour validation.

Il en résulte que l'assemblée générale donne en conséquence au président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises décide d'affecter, sur proposition du président, le résultat net comptable bénéficiaire ordinaire constate que le résultat net comptable de 75 198 € de l'exercice de la manière suivante :

- En report à nouveau bénéficiaire pour la somme de 78 198 €

Cette résolution, mise aux voix adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et constatent l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AP FM FM

Résolution 4 : Rémunération du président

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier la rémunération brute allouée au Président pour l'exercice clos le 31/12/2019 d'un montant de 31 771 euros (trente et un mille sept cent soixante et onze euros).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20 heures.

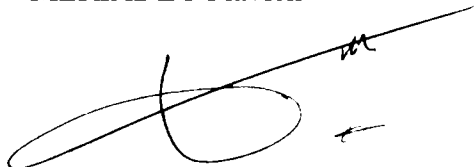
Le présent procès-verbal établi par le Président, a été signé par le Président et les actionnaires.

Le Président : Fabrice MOSA

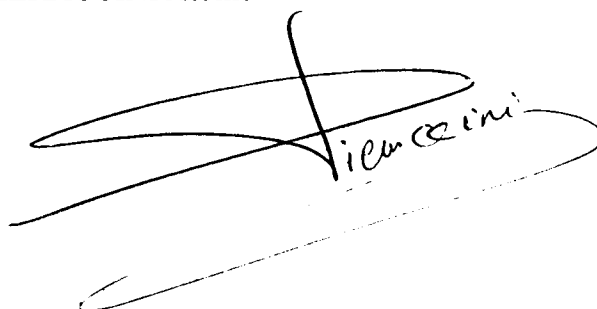


Les actionnaires :

MERIADEC Flavien



PIERACCINI Atoine



APM.

4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 €

Siège social : 2012 avenue de Toulon

83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281

◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 26 JUIN 2020

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Monsieur Fabrice MOSA, président de la société 4M FERMETURES SAS, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation.

Ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que l'inventaire des immobilisations de l'exercice sont joints au présent rapport.

Les principaux postes, hors taxes, des comptes de l'exercice écoulé sont les suivants :

Au titre des produits d'exploitation :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 631 686 € contre 514 405 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de 22,8%.
- les subventions d'exploitation reçues s'élèvent à 41 € contre 867 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (-) 95,29%
- les autres produits s'élèvent à 141 € contre 107 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de 32,19%.

Le total des produits d'exploitation s'élève donc, au titre de cet exercice, à 631 868 € contre 515 532 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de 22,57%.

AP FM JM

Au titre des charges d'exploitation :

- les achats de matières premières et autres approvisionnements s'élèvent à 219 044 € ;
- la variation de stock est à – 3 350 € ;
- les autres achats et charges externes sont de 97 793 € ;
- les impôts taxes et versements assimilés sont de 1 701 € ;
- Les salaires et traitements s'élèvent à 158 733 € ;
- Les charges sociales s'élèvent à 49 725 € ;
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 4 094 € ;
- Les autres charges s'élèvent à 58 €.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 534 498 € contre 485 155 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de 10,17%.

Ainsi, après comptabilisation des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé est bénéficiaire à 97 370 € contre un résultat bénéficiaire de 30 378 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 220,53%.

Compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 189 € contre un montant de 142 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 33,48 %.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel à néant.

Et, après constatation d'un impôt sur les sociétés d'un montant de 22 361 euros contre un montant de 3 699 € au titre de l'exercice antérieur, soit une hausse de 504,51 %.

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'établit à 75 198 euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 26 615 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 182,54%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la société s'élevait à 344 331 euros, contre 312 382 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces comptes.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir donner quitus au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

II SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

II.1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Au cours de ce troisième exercice, le chiffre d'affaires a augmenté de 22,8 %.

Les charges d'exploitation ont de nouveau augmenté, sans toutefois faire baisser le résultat d'exploitation qui a augmenté de 220,53 %.

La société doit donc stabiliser son chiffre d'affaires et fidéliser sa clientèle tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses diverses charges d'exploitation afin de se développer harmonieusement, de renforcer ses capitaux propres et de consolider son niveau de trésorerie.

Il est ici rappelé que Monsieur Fabrice MOSA exerce les fonctions de Président appointé car un contrat de travail a été conclu avec la société 4M FERMETURES pour son poste de Président. Les

AP FT FM

frais de personnel sont en hausse de 21,79 % mais les dépenses sont rationalisées de telle sorte que le seuil de rentabilité puisse être rapidement dépassé.

Ainsi, grâce à la bonne gestion dynamique mais prudente du Président, le prochain exercice permettra de reconstituer les capitaux propres et assurer la pérennité à long terme de la société, même en cas d'un éventuel ralentissement lié au marché ou à des événements extérieurs.

II.2. Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice écoulé

Pandémie mondiale de Coronavirus (Covid-19)

Confinement en France à compter du 17 Mars 2020 et levée partielle en date du 11 Mai 2020

En date du 17/03/2020, l'état d'urgence sanitaire a été instauré en France du fait de l'épidémie mondiale de Covid 19. A partir de cette date et jusqu'au présent rapport, l'activité économique française, mais aussi mondiale, a subi un ralentissement important et même un arrêt total pour certaines activités stoppées par arrêté gouvernemental du 16 mars 2020.

II.3. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Une hausse a été constatée sur le chiffre d'affaires 2019 par rapport à celui de 2018.

Nous espérons poursuivre la tendance pour la prochaine année notre développement sur la lancée de notre premier exercice tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement afin de dépasser le seuil de rentabilité d'exploitation et consolider nos capitaux propres.

III. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de ce dernier exercice clos.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président propose d'affecter le résultat net comptable de 75 198 € de la manière suivante :

- En report à nouveau bénéficiaire pour la somme de 75 198 €

La consolidation des capitaux propres est une démarche de gestion impérative pour une société naissante au risque de faire face à des difficultés de trésorerie qui pourraient provoquer une situation pouvant remettre en cause la pérennité de la société.

S'agissant du second exercice clos, nous vous rappelons que les capitaux propres n'ont pas été entamés pour plus de moitié et qu'il n'est pas nécessaire de statuer sur la continuité d'exploitation.

AP 7/7 7/7

V. RESULTAT FISCAL

Le résultat fiscal est un bénéfice de 97 559 €, après la réintégration du montant de 22 361 € au titre de l'impôt sur les sociétés, dont un montant de 38 120 € est soumis au taux d'impôt réduit à 15% et un montant de 59 439 € est soumis au taux d'impôt à 28 %.

VI. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous informons que la société a respecté le délai de règlement de ses fournisseurs.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune filiale ni aucune participation.

VIII. ACTIONNARIAT SALARIE

L'effectif du personnel salarié permanent à la date de clôture de l'exercice est égal à : 6.
Monsieur Fabrice MOSA détient une participation de 80% au capital social de la société à la clôture de l'exercice écoulé.

IX. SITUATION DU MANDAT DE PRESIDENT

Monsieur Fabrice MOSA, Président, a été nommé statutairement aux termes de l'article 28 des statuts pour une durée indéterminée, à compter du 1er juin 2015.

X. REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous rappelons que la rémunération du Président est fixée à un montant de 2 000 € net par mois.

XI. SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Depuis la loi de modernisation de l'économie, les SAS ne sont plus tenus de désigner un commissaire aux comptes. Toutefois, la société n'est pas tenue à cette obligation et n'a pas désigné de commissaire aux comptes car elle n'a pas dépassé les chiffres fixés pour deux des trois critères suivants :

- * total du bilan supérieur à 1 million d'euros ;
- * montant hors taxe du chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros ;
- * nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice supérieur à 20.

XII – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Non applicable.

XIII – CONVENTIONS REGLEMENTEES

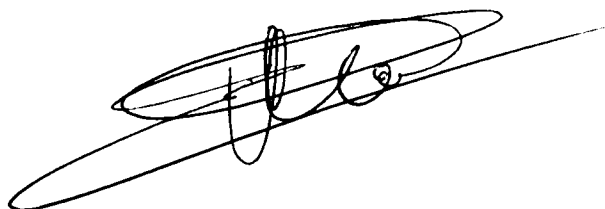
Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, qu'il n'a pas été conclu, de conventions réglementées, directement ou indirectement, entre la

AP EN 

Société et les associés ou la Société et son Président. Toutefois, il a été conclu un contrat de travail aux conditions normales pour le poste salarié du président Monsieur Fabrice MOSA.

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

Le Président
Fabrice MOSA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'MOSA' and a long horizontal flourish extending to the right.

4M FERMETURES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10 000 €

Siège social : 2012 avenue de Toulon

83260 LA CRAU

RCS TOULON 811 882 281

◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Monsieur Fabrice MOSA, président de la société 4M FERMETURES SAS, a conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 établi le présent rapport sur les conventions règlementées concernant les opérations de l'exercice écoulé.

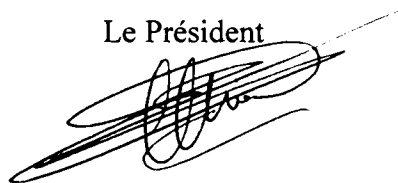
**

*

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, qu'il n'a pas été conclu, directement ou indirectement, entre la Société et les associés ou la Société et son Président, de conventions règlementées.

Nous vous remercions de votre confiance,

Le Président





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SIPME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au forçage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 4M FERMETURES	2012 AVENUE DE TOULON
SIRET 8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7	83260 LA CRAU
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées	☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	59 439	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIES 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04.94.147.147	<i>[Signature]</i> Jean-Claude C. Nicolas Tél: 04.94.147.147

LOGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 06/03/2020	Lieu: LA CRAU	Qualité et nom du signataire: Président directeur général
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature	MOSA FABRICE	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions					e
autres que celles visées en (a),					f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g
					h
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

U DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	128 988	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS 4M FERMETURES

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2012 AVENUE DE TOULON

83260 LA CRAU

Numéro SIRET *

8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 9	3 1 1 2 2 0 1 8
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			
	Total général (I + II + III)	180			
TVAIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4M FERMETURES

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9						Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8															
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						209							210									
	Production vendue	{	biens	intracommunautaires	{		215						214		631	686		514	405				
			services *				217				218												
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												222								
	Production immobilisée *														224								
	Subventions d'exploitation reçues														226		41			867			
	Autres produits														230		141			261			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)														232		631	868		515	532		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)														234								
	Variation de stock (marchandises) *														236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)														238		219	044		200	005		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *														240		3	350		(5)	890		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier 5 743 - immobilier)														242		97	793		111	925
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		1	564			244		1	701			2	973							
	Rémunérations du personnel *														250		158	733		130	333		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)														252		49	725		41	237		
	Dotations aux amortissements *														254		4	094		4	563		
	Dotations aux provisions														256								
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262		58					9							
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																			
Total des charges d'exploitation (II)														264		534	498		485	155			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														270		97	370		30	378			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)														280		189			142			
	Produits exceptionnels (IV)														290								
	Charges financières (V)														294								
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347					300						205								
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)														306		22	361		3	699		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)														310		75	198		26	615			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												312		75	198	314					
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *														316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles														318								
	Provisions non déductibles *														322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)														324		22	361					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	{	247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					330										
			Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997									
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 septies)	138			342									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990												
	Divers (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 septecies)	992			350									
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D														993								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D														993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												352		97	559	354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière														356									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												370		97	559	372					

31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 799	442		444		446	13 799	13 799
	Installations générales, agencements divers	450	2 841	452		454		456	2 841	2 841
	Matériel de transport	460	500	462		464		466	500	500
	Autres immobilisations corporelles	470	3 441	472		474		476	3 441	3 441
	Immobilisations financières	480	5 400	482		484		486	5 400	5 400
TOTAL		490	25 980	492		494		496	25 980	25 980
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 090	532	2 719	534		536	9 808	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 312	542	687	544		546	2 000	
	Matériel de transport	550	500	552		554		556	500	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 402	562	688	564		566	2 090	
TOTAL		570	10 304	572	4 094	574		576	14 398	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

et les explications des montants dus au taux de 19 % en application des articles 338 bis (A, 216 E) et 208 C du CGI, joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	76 757
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	70 849
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	390	

Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations) au titre de l'exercice précédent
cadre de l'article 217 octies du CGI

397

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS 4M FERMETURES				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	5
dont apprentis			657		
dont handicapés			651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	631 686
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	631 686
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	141
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	41
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	182
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	254 538
Variation négative des stocks				145	3 350
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	32 171
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	58
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	290 116
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	341 751
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	631 686	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	01/01/2019	160	31/12/2019
Date de cessation		186			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4M FERMETURES

ADRESSE (voie) 2012 AVENUE DE TOULON

CODE POSTAL 83260 VILLE LA CRAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MOSA Prénom(s) FABRICE
Nom marital % de détention 80.00 Nb de parts ou actions 800
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 241 Voie R MARC DELAGE
Code postal 83130 Commune LA GARDE Pays

Titre (2) M Nom patronymique PIERACCINI Prénom(s) ANTOINE
Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 12 Voie C DES ROUBEAUDS
Code postal 13500 Commune MARTIGUES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N-01.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 1 1 8 8 2 2 8 1 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4M FERMETURES

ADRESSE (voie) 2012 AVENUE DE TOULON

CODE POSTAL 83260 VILLE LA CRAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MERIADEC Prénom(s) FLAVIEN

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 18 Voie R DEGAS

Code postal 13480 Commune CABRIES Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, M F pour Mademoiselle.

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-510 du 6 août 1962 sur l'accès à l'information.

Date 06/03/2020	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 14MFER SAS 4M FERMETURES 2012 AVENUE DE TOULON 83260 LA CRAU	Référence	Page 1
Collaborateur NC FM		Exercice 01/01/2019 31/12/2019	

[illegible]